

Lettre ouverte aux leaders européens

Mettre fin au système contreproductif des quotas de sucre et supporter la croissance et l'emploi au sein de la filière alimentaire européenne

traduction libre

Nos entreprises sont très inquiètes au sujet de la décision de la Commission Agriculture du Parlement Européen de prolonger les quotas de sucre et d'isoglucose jusqu'en 2020 dans le cadre de la réforme de la PAC.

La réglementation européenne en vigueur qui encadre le marché du sucre prévoit que le régime de quotas s'achève en 2015. Cette obligation doit être maintenue. Le démantèlement des quotas est une partie intégrante de la réforme du sucre actée et légalisée par les institutions européennes en 2006.

Depuis la réforme, les betteraviers bénéficient du système de paiements directs de la PAC et 6,2 milliards d'euros ont été alloués à la restructuration du secteur par l'UE. Cela s'est traduit par une amélioration de la productivité betteravière dans l'UE. **Trois objectifs fondamentaux de la PAC ne seront pas atteints tant que les quotas seront maintenus : la concurrence loyale, la sécurité des approvisionnements et un niveau de prix raisonnables**

Le système de quota restreint la production européenne à hauteur de 80% de ses besoins engendrant des tensions très fortes sur le marché – **le prix européen du sucre blanc est actuellement supérieur de 50% au prix mondial et au prix de référence européen** (comme mentionné par la Commission européenne) alors que dans le même temps les coûts de production ont baissé depuis la réforme de 2006. Le régime actuel limite également la production d'isoglucose à seulement 5% du volume total des quotas de sucre. **La conséquence pour l'industrie alimentaire, premier secteur industriel européen dont 90% des acteurs sont des PMES, est un désavantage concurrentiel** dans un contexte de sensibilité importante aux prix sur les marchés

Cette incohérence est d'autant plus incompréhensible que le maintien des quotas limite les possibilités pour les producteurs de sucre dans un contexte de pénurie sur le marché intérieur, croissance de la demande mondiale. Ce sont des opportunités que les planteurs de betteraves et les transformateurs de sucre pourront saisir si les limitations de volumes produits et exportés imposées par les quotas sont levées.

L'Union européenne ne peut se permettre d'entraver sa propre compétitivité et perdre des parts de marché dans la croissance des marchés mondiaux. C'est cependant ce qu'elle s'apprête à faire si le système contreproductif des quotas est maintenu. L'emploi et la croissance sont stratégiques pour l'UE. La prolongation des quotas est contraire à ces objectifs prioritaires.

C'est pourquoi nous vous demandons de garantir le respect de l'accord conclu en 2006 qui a entériné la suppression des quotas dès 2015, en lien avec les recommandations actuelles de la Commission européenne.

Votre soutien est essentiel dans le cadre du vote au Parlement européen sur cet enjeu pour nos entreprises lors de la séance plénière de mi mars. Le Conseil entrera ensuite, fin mars, dans le processus de trilogie pour définir sa position.

Nous espérons que vous pourrez contribuer à garantir la fin du système contreproductif des quotas pour le sucre et donner un signal positif aux entreprises pour le maintien des outils industriels, le développement des exportations et la création d'emplois.



Supported by:

CIUS: Committee of European Sugar Users; UEAPME: European Association of Craft, Small- and Medium sized Enterprises; CEEREAL: European Breakfast Cereal Association; CAOBISCO: The Association of the Chocolate, Biscuits and Confectionery Industries of Europe; EUROGLACES: European Ice Cream Association; FEDIMA: Federation of European Union Manufacturers and Suppliers of Ingredients to the Bakery, Confectionery and Patisserie Industries; PROFEL: European Association of Fruit and Vegetable Processors; UNESDA: Union of European Beverages Associations; ADEPALE: French Association of the Industry of Derived Food Products; AIDEPI: Italian Association of Confectionery and Pasta Industries; Alliance 7: French Association of 9 Food Sectors; ASSOBIPE: Italian Association of Non-Alcoholic Beverage Manufacturers; BDSI: Association of the German Confectionery Industry; The Beverage Council of Ireland; BOGK: German Association of the Fruit, Vegetable and Potato Processing industry; Chokofa: Swedish Chocolate, Confectionery, and Biscuit Manufacturers' Association; Choprabisco: Royal Belgian Association of the Biscuit, Chocolate, Pralines and Confectionery Industries; CIUS NL: Sugar Users of the Netherlands; FDII: Food and Drink Industry Ireland; Fws: Dutch Association for Soft Drinks, Waters, and Soups; HUNBISCO: Association of Hungarian Chocolate and Confectionery Manufacturers; IZZ: German Sugar Users Organisation; POLBISCO: Association of Chocolate, Biscuits, and Confectionery Industries of Poland; Slovenian Chamber of Agricultural and Food Enterprises; UKISUG: UK Industrial Sugar Users Group; VBZ NL: Association of the Bakery and Confectionery Industries of the Netherlands; WAFG: Association of Alcohol Free Drinks in Germany.